

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



ÉTAT DE SITUATION au 10 juin 2020 CHSLD Michèle-Bohec

Dans le souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour :

5 cas positifs	stable
9 décès (cumulatif)	stable
6 résidents rétablis	stable
2 employés positifs	stable
7 employés rétablis	stable

Nous restons très vigilants et continuons d'effectuer une surveillance quotidienne des résidents et de maintenir rigoureusement et d'ajuster les mesures en place pour assurer la sécurité de tous et éviter la transmission éventuelle entre les résidents infectés et les autres. Dès que nous avons un résultat positif, les résidents et les répondants sont contactés rapidement.

Soulignons que la direction de l'établissement suit la situation de très près et travaille en collaboration avec le CISSS et l'équipe médicale.

Le gouvernement a entrepris le dépistage systématique des employés de la santé.

Les admissions en provenance des hôpitaux ont repris dernièrement et toutes les personnes quittant les lieux sont testées avant leur congé et leur arrivée chez nous.

Suivant les résultats, si l'usager est testé négatif, il est ciblé pour une zone froide. Cependant, il est quand même admis en zone tiède pour un isolement de 14 jours par précaution.

Si l'usager admis est positif, il est admis en zone rouge où il restera jusqu'à son rétablissement.

Nous sommes très vigilants et effectuons une surveillance quotidienne de tous les résidents tout en appliquant rigoureusement les mesures de prévention des infections.

Mesures en place

- La visite promise par le gouvernement a eu lieu le 11 avril et le gestionnaire désigné par le CISSS s'est dit satisfait des éléments mis en œuvre.
- Les équipements de protection individuelle sont disponibles en quantité suffisante pour le personnel et les proches aidants.

- Nous avons donné des formations supplémentaires à notre personnel.
- Notre coordonnatrice de site est sur place pour diriger les opérations et organiser les équipes. Elle prête aussi main forte aux équipes au besoin.
- Nous effectuons une gestion quotidienne des employés présentant des symptômes. Ils sont placés en quarantaine selon des directives reconnues.
- Nous avons créé des zones froides et chaudes selon les directives ministérielles et avons réparti les membres du personnel dans ces zones distinctes. Ces employés ne peuvent pas se promener d'une zone à l'autre. Des ascenseurs sont dédiés aux membres du personnel en fonction de ces zones.
- Un agent de sécurité fait le contrôle des accès 7 jours sur 7.
- Nous sommes allés au-delà des directives depuis le début, notamment en ayant imposé un isolement de 14 jours à toutes les nouvelles admissions.

Zones chaudes et froides

Les résidents malades sont placés dans une section dédiée d'une unité, qu'on appelle « zone chaude », pour éviter qu'ils ne transmettent le virus aux autres résidents. Les résidents soupçonnés d'être porteurs sont placés en isolement dans une zone dédiée jusqu'à ce qu'on obtienne les résultats des tests. Selon le nombre de cas dans l'établissement, il se peut qu'il y ait des zones chaudes et froides à chaque étage. Les zones sont clairement séparées et le personnel affecté à la zone chaude ne peut travailler que dans cette zone.

Prévention des infections

Depuis le début de la pandémie, nous avons appliqué toutes les mesures sanitaires préconisées par le MSSS et l'Institut national de santé publique, et même plus. Nous avons des mesures rigoureuses et nous les suivons de près.

Qualité des soins et des services

Les mesures en place ainsi que les protocoles reliés au COVID-19 changent évidemment la dynamique de l'établissement. Par contre, les résidents sont soignés comme il se doit et notre cuisine fonctionne comme à l'habitude. Nos façons de faire habituelles sont adaptées par exemple, à la directive de distanciation sociale. Les médicaments et les repas peuvent être apportés selon un horaire différent, mais **nous avons le personnel nécessaire** pour assurer les soins et services pour tous nos résidents.

Nos gestionnaires, notre personnel soignant et nos employés de soutien redoublent d'ardeur pour assurer un service professionnel malgré les circonstances.

Ligne info-familles

Nous savons que plusieurs d'entre vous essayent d'appeler au CHSLD sans succès. Pour cette raison, nous avons mis en place un numéro unique pour tous les CHSLD pour nous joindre plus facilement.

Communiquez avec nous de 9 h à 21 h, 7 jours sur 7, au **514-820-7303**.

Et continuez de surveiller les messages qui seront transmis par courriel, sur notre site Web et notre page Facebook.

Retour des proches aidants

C'est avec plaisir que depuis le 11 mai, nous accueillons graduellement les proches aidants qui reviennent prendre leur place auprès de leur proche hébergé chez nous. Nous vous rappelons le lien pour aller chercher votre trousse et suivre les formations AVANT de signer le formulaire de consentement : <https://groupesante-arbec.com/trousse-proches-aidants/>. Il est important de bien suivre les consignes et les mesures mises en place pour réduire les risques de contamination. Rappelez-vous qu'une personne proche aidante qui ne respecterait pas les règles et directives précisées dans notre trousse pourrait se voir retirer l'accès à l'établissement. Nos milieux de vie sont fragiles.

Merci pour votre soutien

Nous sommes conscients que cette situation vous fait vivre beaucoup d'inquiétudes et de stress. Soyez assurés que toutes les mesures sont en place, tant au niveau du personnel que des résidents.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension en ces temps difficiles.